

## **Rapport d'activités 2025**

### Suivi de la modification du bruit admissible : recours au TAF

Le 25 novembre 2022, la Confédération a publié la modification du règlement d'exploitation de l'aéroport. Dans sa décision du 17 novembre 2022, le DETEC a décidé d'approuver le dossier « bruit admissible », soit la modification du règlement d'exploitation ; l'approbation des plans pour une sortie rapide ; la fixation du bruit admissible. La CARPE a décidé de lancer un recours qu'elle a déposé auprès du Tribunal Administratif Fédéral le 10 janvier 2023. Ce dernier a été réalisé par Maître Borgeaud avec l'appui des avocat·es pour le climat.

De multiples échanges d'écriture ont encore eu lieu ces derniers mois entre avocats des deux parties. La décision du TAF devrait intervenir - on l'espère ! - encore en 2026.

### Assemblée générale

L'Assemblée générale de la CARPE a eu lieu le 02 avril 2025 à Vernier. Le rapport d'activité ainsi que les comptes ont été adoptés à l'unanimité. L'assemblée a élu Lisa Mazzone à la présidence, Jean-François Bouvier à la vice-présidence, Alain Rosset et Marcos Weil au comité et Yvonne Winteler à la trésorerie. Le vérificateur aux comptes Claude Piotton a été réélu et Pierre Dupanloup a été élu.

### Coalition Loi Climat

La CARPE a continué son travail au sein de la coalition pour la Loi climat tout au long de l'année 2025 concernant la loi Climat du canton de Genève, en participant à l'organisation d'actions médiatiques et des conférences de presse.

La CARPE a également été active au sein du comité de l'Initiative "Fonds Climat".

### Collaboration avec l'ATCR:

La CARPE et l'ATCR ont eu des échanges réguliers d'informations dans le cadre du recours conjoint relatif au bruit admissible, ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aéroport.

### Suivi du programme d'insonorisation des bâtiments de l'AIG

La CARPE s'est mobilisée autour du programme d'insonorisation en cherchant à obtenir les informations nécessaires afin de dénoncer le manque d'action concernant l'isolation phonique des bâtiments situés à proximité de l'aéroport.

### Collaboration avec la Fondation Modus

La CARPE a initié une collaboration avec la Fondation Modus en rédigeant un cahier des charges d'une étude dont le but est de déterminer les externalités positives et négatives de l'aéroport, d'identifier les données factuelles et les données manquantes pour alimenter un débat public. Le rapport sera diffusé aux parties prenantes pour avoir un document consensuel sur des données factuelles. Une deuxième étape servira à

récolter et produire les données manquantes. Dans un troisième temps, il s'agira d'organiser un débat public, par exemple sous la forme d'un forum citoyen. L'étude devrait démarrer au premier semestre 2026.

#### Collaboration avec CESAR:

La CARPE a continué de siéger au sein de la coalition nationale CESAR en partageant les informations et appuyant les revendications de la CARPE au sein de la coalition.

#### Autres activités:

- La CARPE a rencontré le nouveau directeur de l'aéroport.
- La CARPE continue de siéger à la commission consultative *cantonale* afin de défendre les intérêts des riveraines et riverains.
- La CARPE a rejoint le forum d'agglomération du Grand Genève.
- La CARPE continue de suivre et de participer
- La CARPE a répondu à plusieurs sollicitations d'étudiant.e.s intéressé.e.s par le point de vue de notre coordination sur le développement de l'aéroport de Genève.
- La CARPE est apparue à plusieurs reprises dans les médias pour représenter le point de vue d'une limitation des nuisances aux abords de l'aéroport.
- La CARPE a été visible sur les réseaux sociaux et a documenté son activité sur son site internet.
- La CARPE a participé à des conférences.

